



Mérignac le 22 juillet 2011

Bulletin de Juillet 2011

INFO SNPACM

Bilatérale SNPACM/FO – Sous Directeur des Personnels du 16 Juin 2011

Suite au CTP DGAC du 10 juin 2011 au cours duquel le Directeur Général a annoncé vouloir mettre en place un certain nombre de mesures catégorielles, conformément au courrier du Ministre des transports, et pour pallier au fait que le protocole 2010, dénoncé par FO, n'est pas applicable, nous avons pris rendez-vous en bilatérale avec SDP afin de formuler nos revendications.

Pour les personnels administratifs :

- Mise en place rapide des régimes indemnitaires IFR/PFR.
- Repyramidage catégoriel.
- Révision/amélioration des critères d'avancement.
- Mise en place du nouvel espace statutaire (NES) pour les cat B.

Pour les Ouvriers d'Etat :

- Maintien des salaires et des pensions suite au rapport de la cours des comptes sur la rémunération des ouvriers.
- Augmentation du nombre d'avancements à la hors-catégorie.
- Revalorisation de la prime de technicité.

Communiqué CTP/DGAC du 20 Juillet 2011

Le Sous Directeur des Personnels a présenté en séance, un certain nombre de groupes de travail (GT) que la DGAC a décidé de lancer suite aux bilatérales préparatoires à ce CTP. Les mandats de ces GT ont été amendés en séance. Les travaux doivent se dérouler à partir de septembre et pourraient être achevés en fin d'année pour permettre une mise en application en 2012. Pour ce qui nous concerne, trois (3) GT sont programmés.

Pour les personnels administratifs :

- **GT Régime indemnitaire avec comme mandat :**

« La DGAC compte consolider le régime indemnitaire des personnels administratifs.

Le processus de mise en œuvre d'une PFR pour les personnels administratifs doit être poursuivi et généralisé.

Les dispositifs fonctionnels devront s'appuyer sur les travaux menés en 2009 et prendre en compte les fonctions tenues et la performance. Ils devront également, tout en respectant le principe d'égalité entre filières professionnelles, être adaptés aux nouvelles fonctions issues de la modernisation des services support et pourront prendre en compte les efforts de reconversion, de changement de filière professionnelle ou de performance collective. »

Ce mandat a été amendé par l'introduction de la prise en compte de performance collective, ceci afin de minorer l'importance qui aurait pu être donnée à la performance individuelle difficilement

mesurable dans bien des domaines et avec tous les travers arbitraires prévisibles. FO a également insisté sur la nécessité de mettre en place ce nouveau système de manière rapide. En effet, les travaux ont débuté en 2008, et malgré l'effort accordé par l'administration de prendre en compte une simulation de paiement des montants des « primes non fonctionnelles » auxquelles nous aurions pu prétendre avec la PFR (rappels perçus en décembre 2009 pour le B et 2010 pour les C), il reste un manque à gagner sur le « montant fonctionnel », incluant l'équivalent NBI pour ceux qui ne la perçoivent pas à ce jour, qui n'a pas été pris en compte.

- **GT Repyramidage catégoriel avec comme mandat :**

« Une mesure exceptionnelle de repyramidage catégoriel permettant des promotions de personnels administratifs de catégorie C en B et de catégorie B en A sera mise en œuvre. Les promotions pourront tenir compte des efforts de reconversion professionnelle.

Cette mesure a pour objectif de favoriser la reconnaissance de l'expérience professionnelle et des compétences des personnels administratifs et permettre aux adjoints d'administration ainsi qu'aux assistants d'administration de l'aviation civile d'accéder aux corps de la catégorie supérieure par la voie d'un concours exceptionnel.

Un décret en conseil d'Etat sera élaboré afin de définir les modalités exceptionnelles de recrutement dans le corps des attachés d'administration d'une part, et dans le corps des assistants d'administration, d'autre part. Ce texte définira, en outre, les conditions que devront remplir les agents pour se présenter aux concours professionnels exceptionnels.

Un arrêté interministériel concernant le contingentement du nombre de postes offerts ainsi que les règles d'organisation générale, la nature et le programme des épreuves de ces concours exceptionnels complètera le dispositif. »

FO s'est battu et a réussi à faire modifier le mandat originel qui prévoyait que les filières finances, GRH et informatiques seraient privilégiées. FO a insisté sur le fait que tous les métiers administratifs méritent reconnaissance et a refusé de privilégier quelque fonction que ce soit. Il s'agit d'un concours exceptionnel et TOUS les agents répondant aux critères définis sont en droit de s'y présenter. FO a obtenu, non sans mal, gain de cause.

N.B : le nombre de postes prévus par le protocole dénoncé est de 40 passages de C en B pour 2011, 45 passages de C en B pour 2012, 14 passages de B en A pour 2011, 14 passages de B en A pour 2012.

Pour les Ouvriers d'Etat :

- **GT rémunération des ouvriers d'Etat :**

Ce GT est déjà lancé et comporte deux volets.

D'une part, il s'agit d'une sécurisation juridique des textes réglementant la rémunération des ouvriers d'Etat par rapport aux exigences de la cour des comptes. Les discussions se poursuivent avec la fonction publique et doivent aboutir avant le mois de septembre (voir compte-rendu du 18/06 et de la CPO du 30/06).

Le Directeur Général s'est engagé pour qu'aucun ouvrier ne subisse de perte de salaire et sur le maintien de la prime de rendement à 32%.

D'autre part, pour reconnaître et valoriser la professionnalisation des métiers des ouvriers d'Etat, le dispositif d'avancement sera modernisé.

FO a refusé de valider le mandat présenté qui ne correspondait pas à nos demandes pour améliorer l'avancement. Le Directeur Général a demandé à SDP d'avoir des échanges avec les os et de présenter un nouveau mandat lors du prochain CTP DGAC du 20/09.